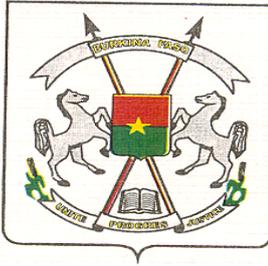


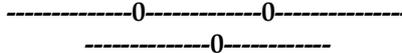
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité – Progrès - Justice

**SOIXANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



SIXIEME COMMISSION

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

**MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

Madame Eliélé Nadine TRAORE/BAZIE
*Directrice des Organisations Internationales
du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale*

New York, le 09 octobre 2012

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait, avant tout propos, vous exprimer ses vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} commission.

Elle vous assure de son entière disponibilité et de sa pleine coopération pour la réussite des travaux de notre commission.

Monsieur le Président,

La question du terrorisme international constitue de nos jours une préoccupation majeure de la communauté internationale, au regard de son impact négatif sur la paix et la sécurité internationales et sur les libertés individuelles et les droits de l'homme.

Ma délégation salue l'adoption des décisions et instruments internationaux sur le terrorisme dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la tenue de plusieurs réunions de haut niveau sur le sujet. On peut citer la dernière en date qui a eu lieu le 28 septembre 2012 sur le terrorisme nucléaire.

Au regard de l'ampleur du phénomène, il demeure plus que jamais impérieux que le Comité spécial mis en place par les Nations Unies, puisse faire avancer les négociations sur le projet de convention générale sur le terrorisme international, dont l'adoption contribuera à renforcer à coup sûr les instruments juridiques internationaux déjà en vigueur dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Si la lutte contre le terrorisme au plan mondial requiert une coopération à l'échelle internationale, il n'en demeure pas moins que la responsabilité individuelle des Etats reste engagée, afin de parvenir à une éradication du phénomène.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso a inscrit la lutte contre le terrorisme international parmi les préoccupations majeures de sa politique étrangère, à travers la mise en place des cadres juridiques et institutionnels. Une telle option se

justifie parfaitement dans le contexte régional et international actuel de plus en plus marqué par la violence et la recrudescence de l'extrémisme.

Ainsi donc, le Burkina Faso a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme international. Il s'efforce aussi régulièrement de prendre des mesures internes afin de donner plein effet aux différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Il a été mise en place depuis 2007, une Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) qui a pour missions de recevoir, d'analyser et de traiter les renseignements en vue d'établir l'origine des transactions financières et de lutter contre le blanchiment d'argent ainsi que le financement du terrorisme international.

En matière de dispositifs sécuritaires de prévention contre le terrorisme, mon pays a procédé à la création d'un groupe d'intervention antiterroriste, d'une Haute Autorité de Contrôle des Importations des Armes et de leurs utilisations et d'une Commission Nationale de Lutte contre la prolifération des Armes Légères.

A ces mécanismes internes s'ajoutent l'adoption de trois lois majeures en matière de lutte contre le terrorisme. Il s'agit de :

- La Loi n°026-2006/AN du 28 novembre 2006, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- La Loi n°061-2009/AN du 17 décembre 2009, relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- La Loi n°60-2009/AN du 17 décembre 2009 portant répression des actes terroristes.

Dans le domaine de la coopération internationale, le Burkina Faso collabore étroitement, depuis quelques années avec le Comité de lutte des Nations Unies contre le terrorisme, par la réalisation périodique de l'évaluation nationale de la mise en œuvre des décisions et résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

Au-delà de toutes actions et prenant la mesure de la montée du phénomène dans la sous-région, notamment dans la bande sahélo-saharienne, les autorités burkinabé ont pris l'engagement de renforcer le

dispositif institutionnel, à travers la mise en place d'un comité national de lutte contre le terrorisme afin d'appréhender de façon intégrée la lutte contre ce fléau.

Cependant, malgré la ferme volonté de nos pays, la lutte contre ce phénomène demeure difficile, en raison du manque crucial de moyens adéquats face à des adversaires qui utilisent de plus en plus des technologies modernes.

Aussi, le Burkina Faso réitère son appel en faveur du renforcement des capacités des pays en développement, à travers la formation, l'assistance en matériels et autres équipements, et surtout pour une coopération internationale plus accrue, seuls moyens permettant de lutter efficacement contre le phénomène.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso exprime son entière disponibilité et son engagement à accompagner toujours la Communauté internationale dans ses efforts de lutte contre le terrorisme international.

Je vous remercie.